
Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance n° 511
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Montréal (Québec) H3A 3C6
Le 19 février 2026, 8 h

Adopté le 17 juin 2026

SONT PRÉSENTS :

- M^{me} Dominique Savoie, présidente du conseil d'administration
- M. Serge Lamontagne, président-directeur général
- M^{me} Nancy Chahwan, membre
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Corinne Charette, membre
- M^{me} Julie Chaurette, membre
- M^{me} Debbie Cordeiro, membre
- M. Christian Cyr, membre
- M. Jean-Marie De Koninck, membre
- M. Stéphan Deschênes, membre
- M. Simon Girard, membre
- M^e Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente aux affaires juridiques et corporatives et secrétaire générale (ci-après appelée « vice-présidente et secrétaire générale »)
- M^{me} Sylvie Drapeau, adjointe administrative du Secrétariat général

SONT PRÉSENTS PAR TEAMS :

- M. Keven Tardif, membre
- M^{me} Véronique Pelchat, conseillère au Secrétariat général
- M^{me} Geneviève Pouliot, secrétaire générale adjointe

EST ABSENT :

- M. Michel Bouchard, membre

SONT INVITÉS :

- M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim
- M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques

- M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration
- M. François Tailleux, directeur général des ressources matérielles, immobilières et contractuelles
- M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique
- M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative
- M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative
- M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
- M. Guy Nadeau, directeur de projet (consultant)

1. **PRÉSENCES**

1.1 **Présences, avis de convocation – Quorum**

M^{re} Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, constate le quorum pour la tenue de la présente séance du conseil d'administration (CA). La convocation à celle-ci est déposée au procès-verbal, sous la cote A-1 du 26.02.19.

La présidente du conseil d'administration souhaite la bienvenue à M^{me} Debby Cordeiro, nouvelle administratrice indépendante au conseil de la Société, et l'invite à se présenter. Un tour de table s'ensuit afin que l'ensemble des membres puissent également se présenter tour à tour.

2. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres se réunissent à huis clos.

3. **ORDRE DU JOUR**

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, est invitée à joindre les membres du conseil. Il est précisé que, puisqu'elle assurera l'intérim de M. Serge Lamontagne, président-directeur général (PDG), durant ses vacances, elle participera à l'ensemble de la présente séance afin d'assurer les suivis qui pourraient en découler.

3.1 **Ordre du jour : modifications, additions, adoption**

L'ordre du jour est adopté par les membres sans modification. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote A-3 du 26.02.19.

3.2 **Procédure de délibérations en matière de conflit d'intérêts**

Aucun membre ne s'est dit en conflit d'intérêts avec le sujet inscrit à l'ordre du jour de la présente séance.

4. **ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

L'ordre du jour de consentement est adopté par les membres.

4.1 **Adoption du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026**

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 a) du 26.02.19.

Les membres demandent de s'assurer que, dans le point portant sur le rapport du président-directeur général (PDG), l'aspect lié à l'implication des employés soit bien reflété au moment où il présente ses priorités d'action. Cet élément est couvert au procès-verbal par la phrase suivante : « *M. Lamontagne ajoute porter une attention particulière à l'intégration des employés dans sa démarche.* »

4.2 **Suivi du plan de travail**

Le plan de travail 2026 du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 b) du 26.02.19.

4.3 Dépôt de documents

4.3.1 Liste des procès-verbaux adoptés

La liste des procès-verbaux adoptés est déposée au procès-verbal, sous la cote A-4 c) du 26.02.19.

4.4 Prochaine séance du conseil d'administration

La prochaine séance du CA se tiendra le 25 mars 2026, à 8 heures, à Montréal. Le calendrier 2026 des séances du CA et de ses comités est déposé au procès-verbal, sous la cote A-4 d) du 26.02.19.

5. **TABLEAU DES SUIVIS - INFORMATION**

Le tableau des suivis du CA est déposé au procès-verbal, sous la cote A-5 du 26.02.19.

6. **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La présidente du conseil d'administration (PCA) revient sur la décision du Gouvernement d'équiper les contrôleurs routiers d'une arme à feu. Elle profite de l'occasion pour échanger avec les membres sur un scénario qui prévoirait le transfert des opérations des contrôleurs routiers vers une autre entité. Il est convenu que ce sujet puisse faire l'objet d'un suivi récurrent dans les prochaines séances.

Elle rappelle ensuite aux membres le dépôt à venir des procès-verbaux du conseil sur le site Web de la Société. Elle précise que ce dépôt se fera de manière trimestrielle et que les procès-verbaux de l'année 2025 seront rendus disponibles à court terme.

Les membres se disent à l'aise d'aller de l'avant avec la diffusion des procès-verbaux du conseil, de façon rétroactive à janvier 2025, en limitant le caviardage obligatoire requis par la loi. Par ailleurs, il est soulignée l'importance de préciser, dans les documents diffusés, les catégories d'informations visées par le caviardage obligatoire. Une mise en garde sera d'ailleurs prévue sur le site Web pour énoncer les motifs au soutien des éléments caviardés.

La direction présentera à la PCA l'emplacement des procès-verbaux sur le site Web, ainsi que la mise en garde qui accompagnera les documents.

Enfin, la PCA fait part aux membres de ses préoccupations en lien avec le dépôt des états financiers 2025.

Tout au long du rapport de la PCA, les membres échangent et posent des questions, notamment sur l'intérêt possible de partenaires à l'égard de l'enveloppe budgétaire de 44 M\$ autorisée pour le déploiement d'initiatives de prévention et de promotion en sécurité routière. Il est rappelé que cette somme, issue d'un surplus de capitalisation, ne peut être utilisée qu'aux fins pour lesquelles est affecté le Fonds d'assurance ou pour accorder une remise aux cotisants.

Puis, advenant la concrétisation du scénario qui prévoirait le transfert des opérations des contrôleurs routiers à une autre entité, il est demandé :

- de veiller à ce que les projets en cours soient adéquatement pris en charge par cette autre entité, le cas échéant;
- d'examiner les modalités permettant aux contrôleurs routiers d'avoir accès au système CASA advenant un transfert en ce qui concerne les informations des conducteurs et propriétaires de véhicules lourds et les transporteurs de personnes et de biens;

- de clarifier les rôles en matière de sécurité routière entre la Société et l'entité qui accueillerait les activités des contrôleurs routiers.

Enfin, les membres demandent que soit précisée la nature du lien entre le CA et la Table d'actions concertées en sécurité routière.

7. RAPPORT DES COMITÉS

7.1 Rapport de la séance du comité actif-passif et audit du 12 février 2026

La présidente du comité actif-passif et audit (CAPA) informe les membres des points discutés lors de la séance tenue le 12 février 2026. L'ordre du jour de cette séance est déposé au procès-verbal, sous la cote A-7 du 26.02.19.

La présidente du comité rappelle la présence des auditeurs externes à l'entièreté des séances du CAPA, à l'exception des huis clos. Elle informe également les membres des rencontres d'accueil tenues afin de faciliter son intégration à titre de présidente du comité.

Elle souligne par ailleurs que l'information relative aux projets d'investissement immobiliers supérieurs à 2 M\$, laquelle sera présentée au point 12 de l'ordre du jour de la présente séance, a été analysée et commentée par les membres du comité. Elle précise que ceux-ci se disent favorables à la recommandation de la direction visant l'approbation de ces projets par le conseil.

Tout au long de rapport de la présidente du comité, les membres échangent et posent des questions, notamment sur les sujets suivants :

- La participation des auditeurs externes aux séances du CAPA. Il est précisé que les auditeurs externes assistent aux séances à titre d'observateurs et qu'ils n'interviennent que lorsqu'ils y sont explicitement invités. Il est ajouté que cette pratique s'inscrit dans un souci de transparence et vise à leur permettre de bien comprendre les préoccupations des membres ainsi que les enjeux auxquels la Société est confrontée. Il est souligné que cette participation sera mentionnée au RAG 2025 et qu'elle constitue un changement positif en matière de gouvernance. Par ailleurs, il est demandé qu'un retour soit effectué lors d'une prochaine séance du CAPA pour :
 - indiquer si l'auditeur externe prévoit faire état, dans son rapport relatif aux états financiers 2025, des efforts déployés pour la production de ceux-ci ainsi que de sa participation, à titre d'observateur, aux séances du comité.
- La capacité de l'audit interne. Il est rappelé que la Direction générale de l'audit interne et de l'évaluation de programme a déposé son plan triennal d'audit interne et d'évaluation de programme 2026-2028 au plus récent CAPA et que son directeur général élabore actuellement une stratégie et un plan d'action pour répondre aux mandats confiés. Il est toutefois précisé que des préoccupations demeurent quant aux ressources disponibles et aux enjeux de recrutement. Le président du comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines (CSRCH) indique que son comité suit de près la stratégie entourant le gel d'embauche instauré par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT).
- L'assujettissement de la Société au Plan québécois des infrastructures (PQI). Il est mentionné que la Société n'est pas le seul organisme membre du G5 assujetti au PQI.
- Le moyen de communiquer l'ajustement requis aux états financiers 2024 et 2025 du Fonds d'assurance dû à la norme IFRS-17. Il est mentionné cette information est expliquée par voie de

note aux états financiers. Le sujet sera abordé plus en détails dans une prochaine séance du CAPA.

- Le mandat d'audit portant sur la gestion des relations avec les mandataires en vérification mécanique et en entretien préventif. Les membres s'enquière de la portée des travaux. Il est précisé que ceux-ci couvriront l'année 2025.
- La révision des fonctions du CAPA, rendue nécessaire à la suite de la création du comité de gestion intégrée des risques (CGIR). Le Secrétariat général veillera à ce que le mandat du CAPA demeure pleinement couvert avec la mise en place du CGIR, et à ce que le *Règlement sur la gouvernance* soit ajusté de manière à refléter les récents changements apportés par le CA en matière de gouvernance et de gestion intégrée des risques.
- Il est rappelé qu'un audit interne a été demandé concernant le contrat lié à la chaîne de production des pièces officielles, afin d'en tirer des apprentissages, le cas échéant.

8. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Serge Lamontagne, PDG, dépose au procès-verbal, sous la cote A-8 du 26.02.19, les documents suivants :

- Une présentation sur le rapport du président directeur général.
- Un tableau synoptique sur les priorités 2027-2030.
- Une présentation aux portefeuilles du Chantier gouvernemental sur l'efficacité de l'État.

M. Lamontagne informe les membres de la collaboration de la Société avec les organismes membres du G5 dans le cadre du Chantier gouvernemental sur l'efficacité de l'État. Il rappelle que ce chantier vise à améliorer l'efficacité de l'État, réduire la bureaucratie et optimiser l'organisation du travail dans l'ensemble des portefeuilles ministériels.

Il revient ensuite sur la relocalisation du point de services de Laval. Il souligne qu'un emplacement répondant adéquatement aux besoins de la Société a été identifié et présente les implications du déménagement pour chacune des parties concernées. Il précise que le dossier complet sera soumis au CSRCRH. Il indique également que les dossiers de renouvellement de mandataires représentant un investissement supérieur à 2 M\$ seront dorénavant soumis à l'approbation du CA. À cet égard, la procédure applicable sera définie et communiquée aux membres pour approbation de ceux-ci.

Par la suite, M. Lamontagne fait état de la collaboration soutenue entre les équipes de la Société et celles de l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Il informe les membres qu'à la suite de signalements reçus concernant un mandataire, une enquête administrative a été déclenchée. Il ajoute que la Société a pris la décision de suspendre les activités liées au contrat de services du mandataire et ce, jusqu'à la conclusion de l'enquête. Il est demandé qu'un retour soit effectué auprès du CSRCRH afin de préciser :

- les conséquences sur la clientèle;
- les mesures de contrôles en place.

Aussi, les membres questionnent la direction au sujet d'un article paru dans les jours précédents concernant une perquisition menée auprès d'individus en possession de cartes contrefaites, dont des permis de conduire du Québec. Il est convenu qu'un suivi sera effectué par courriel afin de fournir aux membres des renseignements additionnels.

Les membres invitent la direction à saisir les opportunités qui se présentent pour faire valoir l'encadrement et la rigueur de la Société et rassurer à l'effet qu'elle est en contrôle de ses opérations, notamment dans le cadre des activités menées avec l'UPAC.

Puis, le PDG réitère les quatre grandes priorités qu'il souhaite aborder de manière intégrée, en s'appuyant également sur les huit rapports de tiers, et ce, afin de remettre de l'avant l'engagement de la Société en matière de sécurité routière et de propulser l'organisation vers une nouvelle étape de son évolution. Dans cette perspective, il mentionne son intention d'identifier des dyades, composées notamment de membres du CA et de vice-présidents, pour travailler à de grands chantiers. Il insiste sur l'importance d'aller au-delà des recommandations formulées dans les huit rapports, en se questionnant sur les meilleures pratiques et sur ce qui se fait ailleurs, notamment. Il évoque également la nécessité d'examiner les piliers actuels de l'organisation afin de déterminer s'ils doivent être revus, modifiés ou bonifiés. Il conclut en soulignant que cet exercice constitue une occasion de mobiliser les employés.

Tout au long du rapport du PDG, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- La délégation de pouvoirs et les décisions relevant du CA en matière d'engagements financiers.
- Les mécanismes de contrôle en place afin d'assurer la qualité des services offerts par les mandataires.
- L'importance de la création de valeur en gestion des risques. Le suivi des risques d'entreprise par les comités concernés ainsi que la transversalité du risque réputationnel.
- Les mécanismes de reddition de comptes au CA, afin que celui-ci puisse s'assurer de la création de valeur dans la mise en œuvre des priorités établies. Le rôle des membres de la cellule de restructuration dans la réalisation de cet exercice.
- La transmission aux membres du CA, le 6 mars 2026, des grandes lignes du plan d'action visant à donner suite au plus récent rapport d'enquête de l'Autorité des marchés publics (AMP).

9. IMPACTS DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LA GESTION DE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC – INFORMATION

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, présente les résultats d'une analyse médiatique préliminaire ayant trait à la diffusion du rapport de la Commission d'enquête sur la gestion de la modernisation des systèmes informatiques de la Société (Commission Gallant). Puis, elle souligne qu'une analyse plus approfondie sera présentée à la séance du 25 mars 2026.

Ainsi, M^{me} Lafond mentionne que le dépôt du rapport de la Commission Gallant a entraîné une couverture médiatique importante et principalement négative. Puis, elle présente les principaux constats qui en ressortent.

Les membres échangent, posent des questions et formulent des commentaires, notamment au sujet des éléments suivants :

- Les répercussions de la couverture médiatique sur les employés. Il est souligné que des communications internes ont été réalisées et que les gestionnaires avaient également reçu, en amont des outils pour les aider à accompagner leurs équipes au moment de la diffusion du rapport.

- Les apprentissages à tirer de la situation. Il est mentionné l'importance de réaliser un post-mortem et de s'adapter à l'environnement dans lequel évolue la Société.
- Le développement de lignes de communication adaptées, notamment à partir des constats ressortant de la couverture médiatique, ainsi que l'importance de la transparence.
- La nomination de trois nouveaux membres du CA par le Conseil des ministres depuis le 1^{er} janvier 2026, ce qui démontre une volonté de se projeter vers l'avenir.
- Les possibilités de poursuites judiciaires et les implications qui pourraient en découler.
- L'importance de considérer le précédent que les actions mises de l'avant pourraient créer pour l'ensemble des sociétés d'État.
- La nécessité de demeurer prudent, en tenant compte du contexte global, notamment le gel d'embauche et l'assujettissement au PQI.

10. RÉSUMÉ DU RAPPORT DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS – INFORMATION

M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, est invitée à joindre les membres du conseil. Elle dépose au procès-verbal, sous la cote A-10 du 26.02.19, le document suivant :

- Une note sur l'enquête de l'Autorité des marchés publics.

M^{me} Guillemette rappelle la transmission, en janvier 2026, par l'AMP d'un rapport comportant quatre ordonnances et quatre recommandations adressées à la Société, dont elle présente les grandes lignes aux membres. Elle informe ensuite ces derniers que la Société dispose d'un délai de 60 jours suivant la réception du rapport pour transmettre son plan d'action à l'AMP.

Elle précise que l'élaboration du plan d'action est en cours et qu'une rencontre avec l'AMP s'est tenue afin d'assurer une compréhension commune des ordonnances et des recommandations, notamment. Elle souligne que l'AMP est consciente de l'ampleur des travaux à réaliser et que la collaboration entre ses équipes et celles de la Société est bonne. Elle ajoute que le plan d'action sera bonifié à la lumière du rapport Gallant.

Enfin, elle mentionne que le plan d'action sera transmis aux membres le 6 mars 2026 afin de recevoir leurs commentaires avant le dépôt à l'AMP, et qu'une présentation sera faite lors de la séance du 25 mars 2026.

Les membres échangent. Ils posent des questions et formulent des commentaires, notamment au sujet des éléments suivants :

- La réalisation d'un audit en temps réel par les vérificateurs internes de la Société concernant les contrats identifiés au rapport. Il est précisé que la date de début de cet audit est fixée au 13 janvier 2026 et qu'un rapport des résultats doit être transmis à l'AMP tous les six mois, et ce, jusqu'à la fin des contrats visés. La présidente du CAPA confirme que cet exercice est bien intégré au plan triennal d'audit interne et d'évaluation de programme 2026-2028 présenté au CAPA du 12 février 2026.
- La mise en place de mécanismes de suivi des contrats.
- Les années de signature des contrats visés. Il est indiqué que trois contrats ont été signés en 2017 et que deux contrats ont été conclus en 2024 suivant la publication d'un appel d'offre. La possibilité pour les membres du CA de formuler des commentaires sur le plan d'action.

- La suspension, dans le cadre du programme actuel, des projets visant à moderniser les approches de facturation (L2.5) et à transformer les services relatifs à l'indemnisation des personnes accidentées (L3), ainsi que l'estimation préliminaire associée à ces projets.
- L'obligation légale de détruire les enregistrements des séances du Comité de sélection. Les membres invitent la direction à s'assurer que les lignes de presse à ce sujet soient formulées de manière à éviter toute mauvaise interprétation s'agissant d'une demande de l'AMP. Aussi, ils rappellent l'importance d'être en mesure de répondre clairement à toutes questions que pourrait susciter le rapport.
- Les rôles et responsabilités du responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et l'autodiagnostic de la gestion contractuelle de la Société. L'importance du RARC dans un contexte de réalisation d'activités significatives en technologies de l'information.

La présidente du comité des technologies de l'information et de la cybersécurité informe les membres avoir demandé que l'intégration de la Société au Plan québécois des infrastructures et des ressources informationnelles soit présentée à son comité.

M^{me} Guillemette quitte la séance.

11. COMPOSITION DES COMITÉS – DÉCISION

M^{me} Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-11 du 26.02.19, les documents suivants :

- Un tableau présentant la composition proposée pour les comités.
- Un projet de résolution.

La PCA présente les ajustements proposés à la composition des comités, à la suite de la récente nomination d'une nouvelle administratrice.

Ainsi, l'approbation de la résolution suivante est proposée par M^{me} Louise Champoux-Paillé et appuyée par M. Simon Girard :

Résolution

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gouvernance de la Société de l'assurance automobile du Québec et du Fonds d'assurance automobile du Québec* (ci-après « Règlement ») prévoit que le conseil d'administration (ci-après « conseil ») nomme les membres des comités du conseil (ci-après « comité(s) ») et les présidents de ceux-ci sur recommandation de la présidente du conseil;

ATTENDU QU'un comité est composé d'au moins trois membres, y compris le président du comité;

ATTENDU QUE la présidente du conseil est membre d'office de tous les comités;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration nomme les membres des comités ainsi que leurs présidents à compter de ce jour et conformément à la recommandation de la présidente du conseil, soit :

Comité de gouvernance et d'éthique	Louise Champoux-Paillé, présidente Michel Bouchard Corinne Charette Debby Cordeiro Stephan Deschênes
Comité actif-passif et audit	Julie Chaurette, présidente Nancy Chahwan Corinne Charrette Christian Cyr Stéphan Deschênes Simon Girard
Comité de la sécurité routière, des clientèles et des ressources humaines	Christian Cyr, président Michel Bouchard Louise Champoux-Paillé Debby Cordeiro Jean-Marie De Koninck Simon Girard
Comité des technologies de l'information et de la cybersécurité	Nancy Chahwan, présidente Corinne Charette Jean-Marie De Koninck Stéphan Deschênes Keven Tardif
Comité de gestion intégrée des risques	Nancy Chahwan, présidente Louise Champoux-Paillé Julie Chaurette Christian Cyr
Résolution AR-3221 du 26.02.19	

12. **PRÉSENTATION DE PROJETS D'INVESTISSEMENT IMMOBILIERS SUPÉRIEURS À 2 MILLIONS \$ – DÉCISION**

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, ainsi que M. François Tailleux, directeur général des ressources matérielles, immobilières et contractuelles, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, dépose au procès-verbal, sous la cote A-12 du 26.02.19, les documents suivants :

- Une note et une présentation sur deux projets d'investissement immobiliers supérieurs à 2 M\$ pour l'exercice budgétaire 2026, soit le projet 12229, portant sur la reconstruction du poste de Contrôle routier de Chicoutimi et le projet 12254, portant sur le remplacement de la balance de Rouyn-Noranda.
- Deux projets de résolution.

12.1 Projet 12229 – Reconstruction du poste de Contrôle routier de Chicoutimi

12.2 Projet 12254 – Remplacement de la balance de Rouyn-Noranda

Les projets d'investissement immobiliers présentés ayant été analysés et commentés par les membres du CAPA, lesquels se disent favorables à leur approbation par le CA tels que soumis ce jour, et les membres ayant pris connaissance de la documentation disponible, il est décidé de procéder immédiatement aux échanges et aux questions.

Les membres échangent sur l'inclusion ou non de la contingence dans le coût d'un projet. Ils soulignent l'importance de revoir le processus de suivi de la contingence afin d'assurer une vigie adéquate des projets. La direction indique qu'elle reviendra vers le CA afin de revoir les mécanismes associés à ce suivi. Par ailleurs, les membres échangent sur la nécessité d'établir une définition commune de ce qui constitue le coût d'un projet, afin d'éviter toute confusion avec d'autres notions financières telles que le coût des contrats, la contingence ou encore le budget global.

Enfin, les membres conviennent d'autoriser le démarrage du dossier d'opportunité lié aux projets 12229, portant sur la reconstruction du poste de Contrôle routier de Chicoutimi, et 12254, portant sur le remplacement de la balance de Rouyn-Noranda. Par ailleurs, ils demandent que ces projets leur soient soumis de nouveau pour autorisation avant la publication des appels d'offres.

Aussi, les membres demandent que soient précisés :

- la notion de provision de contingence;
- les mécanismes liés à l'utilisation de la contingence.

Avec l'insertion des ajustements demandés aux résolutions, leur approbation est proposée par M. Christian Cyr et appuyée par M^{me} Julie Chaurette :

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») a revu le processus d'approbation des projets d'investissement, incluant les seuils d'autorisation et que le répertoire des pouvoirs délégués sera modifié en conséquence;

ATTENDU QUE les seuils d'autorisation révisés prévoient que les nouveaux projets d'investissement de 2 M\$ ou plus doivent être soumis à l'autorisation du conseil d'administration (ci-après « conseil ») de même que le dépassement de leur coût s'il est de plus de 20 % ou de plus de 500 000 \$, selon le moindre des deux;

ATTENDU QUE les axes majeurs d'investissement immobilier de la Société comprennent l'optimisation et l'entretien des sites réseau, lesquels ont pour objectifs d'ajuster les infrastructures de la Société à la modernisation de l'approche service client, d'assurer la sécurité des occupants et d'améliorer l'efficacité opérationnelle;

ATTENDU QUE les activités de Contrôle routier Québec (ci-après « CRQ ») sont financées à même la portion des droits sur l'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de son exercice financier, laquelle portion est fixée par entente entre la Société et le ministre des Finances;

ATTENDU QUE le coût global du projet 12229 - Reconstruction du poste de contrôle routier de Chicoutimi - est d'au moins 2 M\$ et qu'il doit être soumis à l'autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE ce projet vise la reconstruction du poste de contrôle de Chicoutimi pour les besoins opérationnels de CRQ afin de fournir un environnement sécuritaire pour les contrôleurs routiers et

diminuer de moitié le temps de pesée des camions lourds par l'installation d'une balance pleine longueur;

ATTENDU QUE ce poste de contrôle est en fin de vie utile et comporte des infrastructures non sécuritaires et non conformes aux normes;

ATTENDU QUE ce site est stratégique pour la région;

ATTENDU QUE ce projet, dans sa version initiale, a déjà fait l'objet d'un report en 2024;

ATTENDU QU'un nouveau report du projet emporterait des enjeux en matière de santé et sécurité au travail du fait de la désuétude du bâtiment ainsi que des risques liés à la non-conformité du site du fait que la distance entre la route et les voies de circulation des camions est trop faible;

ATTENDU QUE le coût global du projet est estimé à [REDACTED] incluant une provision de contingence au montant de [REDACTED]

ATTENDU QUE le coût pour l'année 2026 [REDACTED] est inclus dans le budget prévu au plan d'investissement 2026 approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE le coût estimé est de [REDACTED] pour l'année 2027 et de [REDACTED] pour l'année 2028;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité actif-passif et audit;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le démarrage du dossier d'opportunité pour le projet 12229 – Reconstruction du poste de contrôle routier de Chicoutimi;

QUE le conseil d'administration prenne acte que le projet lui sera soumis de nouveau pour autorisation avant la publication de l'appel d'offres public.

Résolution AR-3222 du 26.02.19

Résolution

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après « Société ») a revu le processus d'approbation des projets d'investissement, incluant les seuils d'autorisation et que le répertoire des pouvoirs délégués sera modifié en conséquence;

ATTENDU QUE les seuils d'autorisation révisés prévoient que les nouveaux projets d'investissement de 2 M\$ ou plus doivent être soumis à l'autorisation du conseil d'administration (ci-après « conseil ») de même que le dépassement de leur coût s'il est de plus de 20 % ou de plus de 500 000 \$, selon le moindre des deux;

ATTENDU QUE les axes majeurs d'investissement immobilier de la Société comprennent l'optimisation et l'entretien des sites réseau, lesquels ont pour objectifs d'ajuster les infrastructures de la Société à la modernisation de l'approche service client, d'assurer la sécurité des occupants et d'améliorer l'efficacité opérationnelle;

ATTENDU QUE les activités de Contrôle routier Québec (ci-après « CRQ ») sont financées à même la portion des droits sur l'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de son exercice financier, laquelle portion est fixée par entente entre la Société et le ministre des Finances;

ATTENDU QUE le coût global du projet 12254 – Remplacement de la balance de Rouyn-Noranda - est d'au moins 2 M\$ et qu'il doit être soumis à l'autorisation du conseil ;

ATTENDU QUE ce projet vise à procéder au remplacement de la balance du poste de contrôle routier de Rouyn-Noranda construite en 2008;

ATTENDU QUE cette balance a atteint sa fin de vie utile et [REDACTED]

ATTENDU QUE les enjeux et risques reliés à un report de ce projet sont les suivants :

ATTENDU QUE les bénéfices attendus de ce projet sont les suivants :

ATTENDU QUE le coût global du projet est estimé à [REDACTED] incluant une provision de contingence au montant de [REDACTED]

ATTENDU QUE le coût pour l'année 2026 [REDACTED] est inclus dans le budget prévu au plan d'investissement 2026 approuvé par le conseil;

ATTENDU QUE le coût estimé est de [REDACTED] pour l'année 2027 et de [REDACTED] pour l'année 2028;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité actif-passif et audit;

IL EST DÉCIDÉ :

QUE le conseil d'administration autorise le démarrage du dossier d'opportunité pour le projet 12254 – Remplacement de la balance de Rouyn-Noranda.

QUE le conseil d'administration prenne acte que le projet présenté lui sera soumis de nouveau pour autorisation avant la publication de l'appel d'offres public.

Résolution AR-3223 du 26.02.19

MM. Simard et Tailleur quittent la séance.

13. PLAN D'ACTION EN LIEN AVEC LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PORTANT SUR CASA, SAAQCLIC ET SE COMPOSANTES – INFORMATION

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, ainsi que M^{me} Julie Guillemette, directrice du Bureau de coordination et de gestion intégrée des risques, sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Serge Lamontagne, PDG, dépose au procès-verbal, sous la cote A-13 du 26.02.19, les documents suivants :

- Une note et un tableau sur l'état d'avancement du plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec.

M^{me} Guillemette rappelle que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec (VGQ), faisant suite à son audit de performance portant sur le programme CASA/SAAQclic, présente quatre constats et cinq recommandations. Elle souligne également qu'en juin 2025, la Société a transmis à la Commission de l'administration publique son plan d'action en réponse à ces recommandations, lequel avait préalablement été porté à l'attention de la VGQ.

Elle informe ensuite les membres que la Société doit compléter son premier état d'avancement et qu'elle procédera à sa révision à la lumière des autres rapports reçus.

Enfin, elle présente la progression des différentes actions en cours.

Tout au long de la présentation, les membres échangent et posent des questions, notamment en ce qui a trait aux sujets suivants :

- L'état d'avancement des actions liées aux technologies de l'information. Il est mentionné que les travaux progressent et que les mesures nécessaires sont mises en place afin de mitiger les incidences sur le service à la clientèle.
- L'exercice d'estimation préliminaire demandé par l'AMP concernant les projets mis en suspens visant, d'une part, à moderniser les approches de facturation (L2.5) et, d'autre part, à transformer les services relatifs à l'indemnisation des personnes accidentées (L3).
- La capacité à respecter les échéanciers prévus.
- L'importance d'une vigie concernant les travaux portant sur les contrôles généraux informatique (CGI).
- L'intérêt d'intégrer au plan d'action une légende permettant de définir les acronymes utilisés.

Il est convenu que les bénéfices de la Livraison 1 de CASA, incluant les coûts évités et les coûts reportés, soient présentés aux membres du CA à l'occasion d'une prochaine séance.

M. LeBlanc et M^{me} Guillemette quittent la séance.

14. INDICE DE PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ PAR LE SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR – INFORMATION

M. Guillaume Morand, directeur général des partenariats et de la performance corporative, ainsi que M. Sébastien Boiteux, directeur de la performance corporative, sont invités à joindre les membres du conseil.

M^{me} Marie-Eve Beaulieu, vice-présidente et secrétaire générale, dépose au procès-verbal, sous la cote A-14 du 26.02.19, les documents suivants :

- Une note et un tableau sur l'indice de performance de l'administration publique et la publication des résultats 2024 de la Société.

M^{me} Beaulieu rappelle l'exercice annuel de mesure et de suivi de la performance des ministères et organismes réalisé par le SCT. Elle souligne également que les résultats transmis cette année correspondent à ceux de 2024.

M. Morand ajoute que la publication des indices de performance est prévue au cours du présent mois.

Enfin, M. Boiteux précise que la méthode de calcul de l'indice de performance des organismes a évolué. Il mentionne notamment que la pondération du volet *Gestion des ressources de l'État* a été augmentée pour l'exercice 2024-2025.

Les membres échangent et posent des questions, notamment au regard des sujets suivants :

- L'indicateur « Taux de qualité en gestion contractuelle » établi par le SCT.
- L'importance de pouvoir expliquer clairement les résultats issus de l'exercice réalisé, notamment en ce qui concerne le résultat lié à la gestion contractuelle, lequel peut sembler en contradiction avec le rapport de l'AMP.
- Les activités d'audit interne.

MM. Morand et Boiteux quittent la séance.

15. ÉTAT DE SITUATION SUR L'UTILISATION DU SURPLUS DE CAPITALISATION (INITIATIVES EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE) – INFORMATION

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, dépose au procès-verbal, sous la cote A-15 du 26.02.19, le document suivant :

- Une présentation portant sur les investissements et projets en cours et terminés du Bureau de projet sur les initiatives en sécurité routière.

M^{me} Lafond présente le statut des investissements ainsi que des projets en cours et terminés du Bureau de projet sur les initiatives en sécurité routière. Elle informe les membres de la consommation de l'enveloppe budgétaire de 44 M\$ autorisée pour le déploiement d'initiatives de prévention et de promotion en sécurité routière, et expose la répartition des sommes investies.

M. Serge Lamontagne, PDG, souligne l'importance de déployer des initiatives ayant un impact significatif sur l'amélioration du bilan routier. Il précise souhaiter la détermination de projets porteurs, susceptibles d'exercer un effet pérenne sur le comportement des usagers de la route. Il insiste également sur la nécessité de disposer de mécanismes permettant de mesurer l'effet des actions mises en œuvre.

Les membres échangent et posent des questions, notamment au regard des sujets suivants :

- L'intérêt de sonder les partenaires, afin d'alimenter la réflexion et d'identifier des approches innovantes.
- L'importance des bénéfices découlant des initiatives mises en œuvre en matière d'amélioration de la sécurité routière.

16. MÉDIAS ET RÉPUTATION – INFORMATION

M^{me} Annie Lafond, vice-présidente aux services aux assurés et vice-présidente aux affaires publiques et aux stratégies de sécurité routière par intérim, dépose au procès-verbal, sous la cote A-16 du 26.02.19, le document suivant :

- Une présentation sur le rapport d'actions de communication pour la période du 15 novembre 2025 au 7 janvier 2026.

Il est mentionné que le sujet a été abordé au point 9 de la présente séance, lequel portait sur les impacts du rapport de la Commission Gallant.

17. SUIVI DES CONTRÔLES GÉNÉRAUX INFORMATIQUES – INFORMATION

M. Luc LeBlanc, vice-président à l'expérience numérique, ainsi que M. Martin Simard, vice-président aux finances et à l'administration, sont invités à joindre les membres du conseil. Ils déposent au procès-verbal, sous la cote A-17 du 26.02.19, le document suivant :

- Une note portant sur le suivi des contrôles généraux informatiques pour les états financiers 2025.

M. Serge Lamontagne, PDG, souligne l'importance de disposer d'un portrait clair de la situation concernant les CGI à la suite du CAPA du 12 février 2026.

Les invités partagent aux membres les enjeux restants concernant la livraison des états financiers 2025, ainsi que les mesures de mitigation et actions mises en place pour y répondre. Ils partagent également les facteurs donnant lieu aux enjeux rencontrés.

Les membres font part de leurs préoccupations concernant les travaux liés aux CGI et les impacts potentiels sur la réalisation des audits des états financiers 2025. Aussi, ils échangent et posent des questions, notamment au regard des sujets suivants :

- L'expertise de pointe requise pour la réalisation des tâches opérationnelles, ainsi que les défis associés au recours à de l'aide externe. Les membres discutent également de la séparation des tâches selon deux niveaux, soit mise en production et développement, et des implications que cela représente.
- Les efforts soutenus et la mobilisation des équipes.
- L'importance de faire preuve de transparence quant à l'incertitude entourant la capacité de livrer les états financiers dans les délais requis, compte tenu des risques identifiés et des contraintes en présence.
- Les leviers pouvant être activés pour accélérer davantage la réalisation de l'exercice, notamment en priorisant certaines tâches.
- Le fait que chacun des livrables a été défini et validé avec les auditeurs en fonction de leurs priorités, ce qui permet de structurer les travaux en fonction de leurs besoins.

Il est convenu que des suivis réguliers seront effectués entre le PDG et la PCA concernant l'avancement des travaux en cours dont l'échéance est fixée au 31 mars 2026. Le sujet fera également l'objet d'un suivi lors du CAPA du 18 mars 2026.

MM. LeBlanc et Simard quittent la séance.

18. SUIVI DES DÉROGATIONS DANS LE CADRE DU DOSSIER DES CONTRÔLEURS ROUTIERS – INFORMATION

M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, ainsi que M. Guy Nadeau, directeur de projet (consultant), sont invités à joindre les membres du conseil.

M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, dépose au procès-verbal, sous la cote A-18 du 26.02.19, les documents suivants :

- Un feuillet d'information et un tableau de bord portant sur le projet de renforcement de la sécurité des contrôleurs routiers.

M. Tremblay souligne l'importance accordée au retour de certaines activités des contrôleurs routiers sur le réseau routier. Il présente également la façon dont sera articulé le retour progressif de ces derniers. Il mentionne que l'École nationale de police du Québec a accueilli, au cours de la semaine du 9 février 2026, un premier groupe de participants pour la formation développée à la suite de la décision d'équiper les contrôleurs routiers d'une arme à feu. Il informe aussi les membres que l'exercice d'actualisation de l'analyse de risques réalisée à l'automne 2025 est en cours. Enfin, il ajoute qu'une structure de gouvernance a été mise en place afin d'assurer le leadership stratégique et la coordination de l'ensemble des travaux.

Ensuite, M. Nadeau présente l'état d'avancement du déploiement du projet de renforcement de la sécurité des contrôleurs routiers. En ce sens, il fait état notamment des actions réalisées auprès de la CNESST, ainsi que des travaux en cours liés au développement des stratégies de communication et à la mise en place d'une approche de saine gestion du changement.

Les membres échangent et posent des questions, notamment au regard des sujets suivants :

- La levée de dérogations par la CNESST, l'approbation d'un site fixe d'intervention à Sainte-Luce et l'implication des corps policiers.
- La rigueur entourant les travaux en cours, incluant la formation particulièrement exigeante des contrôleurs routiers et le développement d'un plan de contingence.
- La préparation aux scénarios les plus critiques, afin d'assurer la mise en place des actions appropriées en toutes circonstances.
- Les communications menées avec les partenaires du milieu du camionnage, afin de leur confirmer la rigueur entourant la démarche.

MM. Tremblay et Nadeau quittent la séance.

19. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit à ce point à l'ordre du jour.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES, INCLUANT LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec M. Serge Lamontagne, président-directeur général.

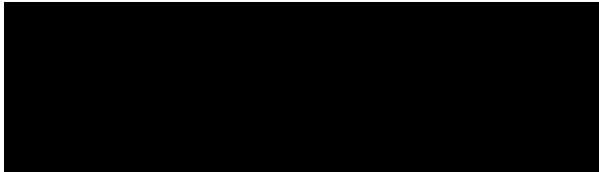
21. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h.

Approuvé au nom du conseil d'administration
par :



Dominique Savoie
Présidente

Copie certifiée conforme à l'original le :
13/7/2026



Julie Guillemette
Secrétaire générale